

CPTS Terres de Montaigu

Objet de la réunion : Rencontre avec l'EPSM Georges Mazurelle

Le : 27 août 2020 **de :** 11h00 à 13h00

Participants :

- Pascale FORCIOLI, Directeur Général EPSM Georges Mazurelle
- François-Xavier CORBIN, Directeur des Affaires Générales et Territoriales, de la Culture et de la Communication EPSM Georges Mazurelle
- Xavier TRIVIERE, Coordonnateur PTSM
- Personnels soignants du CMP Gaston CHAISSAC : Psychiatre, infirmier(e)s, infirmière en pratique avancée (IPA), aide-soignante, cadre de santé
- Philippe MARTIN, médecin généraliste à Boufféré, référent Psychiatrie adulte CPTS Terres de Montaigu
- Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, médecin généraliste à la Guyonnière, Présidente CPTS Terres de Montaigu
- Philippe COLLEN, médecin généraliste à Saint-Philbert-de-Bouaine, référent Psychiatrie adulte CPTS Terres de Montaigu

Présentation de l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle

Il est composé d'unités de prise en charge en hospitalisation complète et d'une unité de soins longue durée sur le site de La Roche sur Yon, ainsi que des structures de soins extra-hospitalières réparties sur l'ensemble du Département : Centres Médico-Psychologique (CMP), Hôpitaux de Jour (HJ), Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

Organisation médicale générale de l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle

Le Centre Hospitalier a restructuré son organisation. Il y'avait auparavant 5 secteurs : sud-ouest, nord-ouest, nord-est, sud-est, sud-vendée.

A partir du 30 septembre 2020, l'organisation médicale se divisera en 2 pôles :

- Pôle bocage, divisé lui-même en 3 zones : nord (c'est le territoire de la CPTS Terres de Montaigu, sauf pour Saint-Denis-la-Chevasse), sud, centre
- Pôle Littoral

L'enjeu est d'apporter une réponse d'offre de soins homogène sur le territoire vendéen.

Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Terres de Montaigu

Quels sont ses rôles ?

1. Promouvoir l'exercice coordonné entre les professionnels de santé du territoire ;
2. Faciliter l'accès aux soins et la prévention pour la population ;

CPTS Terres de Montaigu

3. Représenter les professionnels de santé libéraux auprès des partenaires sanitaires, médico-sociaux, sociaux et institutionnels.

Son territoire



20 communes / environ 73 000 habitants

Qui peut adhérer ?

- Les professionnels de santé (collège A)
- Les hôpitaux, établissements de santé, associations d'usagers, partenaires-experts, etc. (Collège B)

Ses missions

1. Accès aux soins
 - a. Faciliter l'accès à un médecin traitant
 - b. Organiser les soins non programmés
 - c. Développer le recours à la télésanté
2. Organiser/améliorer les parcours de soins
 - a. Favoriser le lien entre le premier et le second recours
 - b. Améliorer la communication ville-établissement de santé
 - c. Développer les protocoles de coopération et la délégation des tâches
3. Développer des actions de prévention en coordination avec les partenaires locaux

Le Projet Territorial de Santé Mentale de Vendée

L'objectif est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Elaboration d'un diagnostic territorial partagé arrêtés le lundi 3 décembre 2018 pour une durée de 5 ans.

CPTS Terres de Montaigu

Le Coordonnateur, Xavier TRIVIERE, rencontre les professionnels de santé du territoire, les partenaires (CPTS par exemple) et les établissements pour mettre en œuvre le PTSM.

Volonté de mettre en place un contrat territorial de santé mentale en Vendée constituant la feuille de route territorialisée en matière de santé mentale et psychiatrie.

Présentation des missions d'une infirmière en pratique avancée

3 Infirmiers du CHGM seront prochainement diplômés en pratique avancée.

De nouvelles missions s'ajoutent à leurs pratiques classiques d'infirmières en psychiatrie afin de venir en soutien aux Psychiatres.

3 principales missions :

1. Repérage des troubles, tout au long de la prise en charge et dans un rôle de coordination
2. Suivi et expertise
 - Protocole avec Psychiatre qui oriente les patients vers les IPA
 - Prescription de bilan, observation, évaluation & réévaluation de l'état de santé du patient
 - Entretien/consultation réalisée à l'hôpital, au domicile et aussi dans les Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Remarque : l'ensemble des professionnels de santé libéraux ne sont pas regroupés dans les MSP. Il faudrait prévoir ce type de consultation également dans les ESP-CLAP pour proposer l'offre de soins d'une IPA aux patientèles des ESP.

3. Prévention et sensibilisation

Parallèlement, les IPA seront dans une dynamique de partenariat avec les professionnels de santé libéraux. Les IPA enverront un courrier systématique aux médecins traitants, 2 fois par an, pour l'ensemble des patients suivis au CMP.

L'objectif est d'avoir au moins 1 IPA dans chaque territoire de psychiatrie et pédopsychiatrie.

Le CHGM enverra à la CPTS Terres de Montaigu une plaquette de présentation des missions des IPA.

Les thématiques de travail entre le CMP Gaston Chaissac et la CPTS Terres de Montaigu

Coordination ville-CMP

- Si interruption de suivi ou patient qui ne se présente pas au CMP : informer le médecin traitant
- Messagerie sécurisée, elle est désormais opérationnelle dans l'établissement. La CPTS enverra les adresses mails des adhérents au CHGM.

Accès aux soins somatiques

- Incitation du personnel pour une visite annuelle chez le médecin traitant

CPTS Terres de Montaigu

- Transmettre la liste des patients sans médecin traitant qui souhaiteraient en avoir un.

Situation de crise

Renfort en ressources humaines (par des IDE) de l'équipe de liaison, en journée, au pôle de la Roche-sur-Yon. Objectif de doubler ce dispositif par de la télémédecine. Les IDE peuvent se déplacer vers les urgences du CHD de Montaigu.

Xavier TRIVIERE enverra à la CPTS Terres de Montaigu une présentation du dispositif afin de la transmettre aux professionnels de santé du territoire.

Pédopsychiatrie (Prévoir un autre temps d'échange sur ce sujet)

- Délais d'attente pour les enfants
- Orientation des adolescents ?

Suites prévues

1. Le CHGM enverra à la CPTS :
 - Une plaquette de présentation des missions des IPA dans ses établissements,
 - Une présentation du nouveau dispositif de l'équipe de liaison aux urgences.
2. La CPTS enverra au CHGM les adresses mails sécurisés de ses adhérents.
3. Réunion de Coordination CHGM/CPTS afin de préparer les futures échéances
 - Le 14 septembre 2020 (Cadre de Santé CMP Gaston CHAISSAC, Coordonnateur PTSM, Coordinateur CPTS Terres de Montaigu)
4. Organisation d'une soirée afin de présenter :
 - L'organisation des urgences sur le territoire,
 - Les missions des IPA,
 - L'actualité du PTSM.
5. Mise en place de formation pluriprofessionnelle (Pharmaciens, IDE, MG, Psychologues, etc.) par le CHGM
 - o Thématiques : semi-urgence / urgence